

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [chantal Bolduc](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8b3340e6a5d8e357859adcf7>

Date d'obtention : 2021-05-05 19:43:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Si une situation de sextage m'est rapportée:

1. Je rencontre d'abord la personne qui rapporte l'incident pour la rassurer et je pose des questions pour évaluer l'incident. Par la suite, nous remplissons la grille de l'incident pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.
2. Par la suite, je rencontre les autres personnes impliquées et témoins afin de vérifier les informations et compléter la grille de l'incident avec eux.
3. Suite aux informations obtenues, j'analyse si les activités sont de nature criminelle ou pas et/ou malveillantes.
4. Rencontre avec le jeune afin d'obtenir sa version des faits dans le cas d'un acte impulsif. Confisquer le cellulaire. Dans le cas d'un acte malveillant, il est important d'éviter de le questionner mais nous devons confisquer son cellulaire afin d'éviter la propagation d'images.
5. Informer les parents des jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut prendre le temps d'effectuer chaque étape de façon rigoureuse afin d'aller chercher l'information pertinente et ensuite prendre les décisions en fonction de ces informations. Il est aussi important de rencontrer chaque personne impliquée et selon l'information et la collaboration de chaque personne, nos interventions seront différentes. IL n'y a pas une situation semblable et il faut prendre le temps de bien évaluer avant d'intervenir. Il est important d'évaluer s'il y a présence d'un acte criminel ou pas et s'il s'agit d'un acte impulsif ou bienveillant pour guider nos interventions. Ça m'a aussi fait comprendre la différence entre les situations où c'est un jeune de l'école qui nous rapporte un incident et les situations où ça vient d'un parent et que nous n'avons pas d'informations indiquant qu'il y a des répercussions au sein du milieu scolaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je dirais que ce serait l'étape où je devrai rencontrer le jeune instigateur, et de lui confisquer son cellulaire. En tant qu'intervenante, j'ai un rôle de relation d'aide alors je trouve ça plus délicat d'avoir un rôle plus directif en demandant de me remettre un cellulaire. Je crois que je le ferais en collaboration avec la direction d'école.